

DÉLIBÉRATION N°DL20240127 DU CONSEIL MUNICIPAL**SÉANCE DU LUNDI 23 SEPTEMBRE 2024**

Le maire de la ville de Saint-Chamond certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi, le 13/09/2024 ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;

- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 39 sur lesquels il y avait 33 présents, 6 absents représentés à savoir :

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Axel DUGUA ; M. Régis CADEGROS ; Mme Andonella FLECHET ; Mme Stéphanie CALACIURA ; M. Gilles GRECO ; M. Jean-Paul RIVAT ; Mme Aline MOUSEGHIAN ; M. Bruno CHANGEAT ; Mme Catherine CHAPARD ; M. Daniel FAYOLLE ; Mme Béatrice COFFY (jusqu'à 22h30) ; M. François MORANGE ; M. Alexandre CIGNA ; M. Pierre DECLINE ; Mme Michelle DUVERNAY ; M. Yves ALAMERCERY ; M. Jean-Marc LAVAL ; Mme Geneviève MASSACRIER ; Mme Michèle FREDIERE ; M. Jean-Luc BOUCHACOURT ; M. Francis NGOH NGANDO ; M. Philippe PARET ; Mme Florence VANELLE ; Mme Florence VILLEDIEU ; Mme Ayse CALYAKA ; Mme Abila CIPRIANI (à compter de 21h45) ; M. Raphaël BERNOU ; Mme Dudu TOPALOGLU (à compter de 18h44) ; Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER ; Mme Isabelle SURPLY ; M. Jean MINNAERT ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT ; M. Romain PIPIER ; M. Pierre-Mary DESHAYES (à compter de 18h57) ; Mme Juliette BOULLIAT ; M. Luc CHEVALLIER ; M. Jean-Luc DEGRAIX

ABSENTS REPRÉSENTÉS

Mme Sandrine FRANÇON a donné procuration à M. Régis CADEGROS

Mme Béatrice COFFY a donné procuration à M. Axel DUGUA (à partir de 22h30)

Mme Abila CIPRIANI a donné procuration à Mme Andonella FLECHET (jusqu'à 21h45)

Mme Dudu TOPALOGLU a donné procuration à M. Daniel FAYOLLE (jusqu'à 18h44)

Mme Nathalie ROBERT a donné procuration à Mme Isabelle SURPLY

M. Pierre-Mary DESHAYES a donné procuration à M. Gilles GRECO (jusqu'à 18h57)

SECRÉTAIRE ÉLUE POUR LA DURÉE DE LA SESSION

Mme Catherine CHAPARD.

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À L'UNION LOCALE C.G.T. SAINT-CHAMOND

Mme Andonella FLECHET expose ce qui suit :

Les actions de l'Union Locale C.G.T. Saint-Chamond permettent aux citoyens du territoire de faire valoir leurs droits en matière de travail. L'Union Locale organise des actions de sensibilisation et de prévention contre le travail précaire et les abus des employeurs et met en place des permanences juridiques pour informer et accompagner les travailleurs dans leurs démarches.

Afin qu'elle continue ses interventions, l'Union Locale C.G.T. sollicite la commune de Saint-Chamond pour bénéficier d'une subvention exceptionnelle lui permettant de remplacer son matériel informatique.

Compte tenu de l'engagement de l'Union Locale C.G.T. de Saint-Chamond en faveur de la justice sociale, la commune de Saint-Chamond souhaite lui apporter son soutien par le biais d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 000 €.

Madame Isabelle SURPLY, du groupe « Saint-Chamond d'abord ! », ajoute un amendement, elle propose de supprimer et de remplacer comme suit :

« - d'approuver l'octroi d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 1000 euros à l'Union local CGT Saint-Chamond à destination unique d'un fond de solidarité pour la prise en charge juridique des employés qui entreprennent des poursuites contre leur employeur.

- d'approuver qu'en cas de défaillance de la CGT dans cet engagement lors de l'audit annuel de la Commune dans la dépense des fonds, cette dernière devra reverser l'intégralité de la subvention exceptionnelle vers un autre syndicat qui assumera la mission susnommée ».

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir discuté et délibéré, à la **majorité** des suffrages exprimés par 2 voix pour (Mme Isabelle SURPLY ; Mme Nathalie ROBERT) et 37 voix contre

DÉCIDE :

- **de rejeter** cet amendement.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir discuté et délibéré,

A la **majorité** des suffrages exprimés par 37 voix pour,

2 contre

Mme Isabelle SURPLY ; Mme Nathalie ROBERT

DÉCIDE :

- **d'approuver** l'octroi d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 000 € à l'Union Locale C.G.T. Saint-Chamond,
- **d'autoriser** le versement de cette somme à l'attributaire,

- **d'imputer** la dépense correspondant au budget général de la ville.

-----oooOooo-----

ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS.

Certifié,

Saint-Chamond, le 14/09/2024



Le maire,

Le secrétaire de séance,

Axel DUGUA

Catherine CHAPARD

Date de mise en ligne 2 octobre 2024